



« LA JUSTICE »

Mercredi 15 avril 1903

PRODIGIEUX !

L'autre jour, au milieu d'une discussion, à la chambre des députés, parmi les étranges paroles qu'il faut s'accoutumer à entendre dans cet endroit, un orateur de courte haleine mais de puissante stupidité, s'écriait:

- La légalité! Nous nous moquons bien de la légalité !

Comment un législateur peut-il aussi effrontément proclamer le néant des lois auxquelles il a l'air de travailler ? C'est une question que nous n'essaierons pas de résoudre. L'homme de l'extrême gauche nous répondrait du reste que, par le fait de la majorité apparente à laquelle il appartient, tout est bon de ce qui lui plaira de décréter d'absurde et de dérisoire.

Que de telles doctrines soient professées dans des milieux de combat, on peut s'en affliger tout en souriant. Le malheur est que, hors des polémiques, lesquelles comme on sait, ne se recommandent jamais par la sagesse, en formules excessives, excusables dans la chaleur d'un débat, sont mises en pratique par l'administration. Et quelle troublante curiosité que de voir les agents du gouvernements, représentants de la loi prendre des décisions et provoquer des mesures tout à fait hostiles à la plus élémentaire légalité.

C'est le cas de l'Administration des domaines.

Le chemin est long, paraît-il du Luxembourg au palais Bourbon. Cette loi protectrice votée sans discussion par l'Assemblée suprême, a mis deux ans pour arriver à la chambre des députés. La chambre des députés n'ayant pas encore eu le temps de l'inscrire à l'ordre de ses délibérations, il semble néanmoins que la question demeurait réservée et que l'Administration, jusqu'à décision définitive, était légalement tenu de surseoir à toute mise en vente.

Or, au mépris de toute décence législative et parlementaire, quel n'a pas été l'étonnement du public, quand, contradictoirement avec toutes les précautions prises et tous les textes édités, il a lu dans les journaux, la note suivante tristement émanée de l'Administration des Domaines.

“ Vente d'une île fortifiée. Samedi 18 courant, aura lieu, à la mairie de Lannilis, la vente publique de l'île et du fort de Cézou, à l'entrée du hâvre de l'Abervrach, dans la commune de Landéda. Cette île contient, en outre du mur d'enceinte, une caserne élevée en 1859. Le tout est mis à prix 4.000 francs.

Pour plus ample renseignements, on peut s'adresser à la mairie de Lannilis et aux bureaux des Domaines. »

*

* *

Or, le fort de Cézou a été déclassé le 3 décembre 1888 dans des conditions qui faisaient gémir le général de génie de Villenoisy lequel, s'exprimait ainsi en 1889 :

“ On a proposé aux chambres un projet de loi pour l'abandon d'un nombre énorme des places fortes, de forts ou batteries. Dans une seule séance on a approuvé la suppression de 320 batteries, forts, ouvrages détachés ou enceintes de places, la plupart situés sur les côtes. A peine avait on le temps de les entendre nommer.

“ Des officiers de marine assistaient ils à cette séance? Et d'ailleurs, à cette époque, il n'était pas

question de sous marins, et le rôle des torpilleurs, contre-torpilleurs et destroyers, était encore mal déterminé. Aujourd'hui nous avons à l'Abervrach, un poste de torpilleurs qui aura besoin d'être défendu contre les cuirassés ou destroyers de l'adversaire”

Et c'est ce fort Cézou, défenseur naturel de nos forces maritimes, ce fort élevé à grand frais en 1859, que l'Administration des Domaines, sans garanties contre la nationalité et l'adjudicataire, au mépris de toute prudence, au dédain de toute loi, s'apprête à livrer pour 4.000 fr. Aux dangers d'un acquéreur de passage et peut être d'un espion.

Qu'elle ne dise pas qu'elle s'en tient à l'exécution des décisions prises et qu'on exagère les inconvénients du déclassement et de sa mise en vente.

Précisément, les spécialistes apprécient fort la situation stratégique de l'îlot si aventureusement jeté dans le commerce. Étudiant les défenses des côtes de l'Europe, le lieutenant de vaisseau Charles Didelot dit ceci:

“ L'Abervrach. Cette baie, bien abritée et d'accès facile, offre un mouillage à de grands bâtiments par douze et treize mètres d'eau. Elle est formée par un bras de mer étroit et profond de trois milles de long. Trois passes y conduisent. Celle de l'ouest, est seule praticable pour un grand navire.

“ Construit sur un îlot relié à la terre à marée basse, le fort de Cézou, protège cette rade au fond de laquelle se trouve le petit port d'échouage de l'Abervrach”

Or, c'est cette position exceptionnelle, cette anse protectrice, qu'on risque de supprimer à jamais, en aliénant les fortifications qui la gardent. Que, à l'heure présente, elles n'aient plus leur ancienne importance définitive, l'hypothèse se peut soutenir. Mais on ne convaincra jamais un homme de bon sens, qu'il soit sage de risquer d'introduire l'ennemi au cœur d'une position, quand même cette position paraîtrait d'un armement démodé et d'une utilité négligeable. Qu'elle ne coïncide plus avec les nécessités des défenses modernes, personne n'y contredira, mais est-ce une raison pour l'abandonner à ce point qu'elle pourrait servir un jour à des adversaires.

Désaffectez-la, soit ! Mais ne l'aliénez pas ! Et encore, s'il est indispensable de l'aliéner, ne la livrez qu'à des possesseurs sûrs, à des patriotes, à des Français de la présence desquels vous n'aurez rien à soupçonner et rien à craindre.

Pourquoi mettre en vente l'île Cézou et son rempart, alors que dans une grande inquiétude patriotique, le Sénat, par son vote, empêchant, il y a deux ans, la vente des Sept îles, dans la Manche, et la vente de l'île de Porquerolles, dans la Méditerranée ? Par quel incompréhensible mépris, de l'avis de la représentation nationale, par quelle violente indifférence pour la préposée, l'Administration des Domaines persiste-t-elle à poser des affiches offensantes pour le parlement et pour la défense nationale ?

*
* *

M. Cabart Danneville a jeté le cri d'alarme. Énergique champion de la protection du littoral français, il a écrit au Ministre des Finances une lettre éloquentة contre les périls que l'inconscience de l'Administration des Domaines fait courir à nos côtes. L'Événement qui jadis appuya l'initiative de M. Cabart-Danneville secondée par M. Forgemol de Bostquénard, se devait aujourd'hui de donner de la publicité au document indigné par lequel M. Cabart Danneville se révolte contre des bureaux ne tenant pas compte de la loi, et par leur ignorance armée, compromettent aveuglément, sans s'en douter et la flotte et la France.

Mais qu'une pareille réclamation ait été rendue nécessaire, vraiment voilà qui est prodigieux.

